



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 avril 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	26	4	1	2

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

#### Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric

#### Suppléants avec voix délibérative :

#### Membres ayant donné pouvoir :

CHABANAT Christine donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, SIMON Isabel donne pouvoir à PERDUCAT Daniel, TERRIER Gilles donne pouvoir à BODIN Pascal

#### Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

BIDAUD Jean-Michel

#### Absents :

CAMBOU Stéphane, ROGER Edouard,

#### Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

---

### DELIBERATIONS

#### Délibération n° 42– 2018 : Budget annexe Office du Tourisme : renouvellement du Contrat Unique d'Insertion

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'un agent en Contrat Unique d'Insertion a été recruté au sein de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'agent exerce des fonctions de conseillère en séjour à raison de 26 heures par semaine. Un premier renouvellement de ce poste a été effectué du 1<sup>er</sup> août 2014 au 30 avril 2015, un deuxième du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016, un troisième du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2017.

Monsieur le Président rappelle que l'agent perçoit une rémunération calculée sur le SMIC horaire en vigueur et que ce poste est financé à hauteur de 80 % sur une base maximum de 20 heures hebdomadaires.

Monsieur le Président précise que la situation particulière de l'agent en place permet d'envisager un renouvellement du contrat aidé pendant une durée complémentaire d'un an, soit jusqu'au 30 avril 2019. Cette disposition est possible en raison de son statut de travailleur handicapé.

Par contre l'aide de l'état ne sera plus de 80% mais de 50% sur la base maximum de 20 heures hebdomadaires.

Le Président propose que eu égard à l'ancienneté de l'agent et à ses qualités professionnelles, il lui soit appliqué une rémunération calculée sur la base SMIC x 1,038.

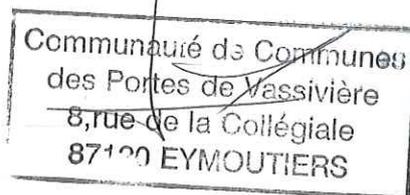
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion (Contrat de droit privé) pour une durée complémentaire d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019, sur une base hebdomadaire de 26 heures, rémunérées sur la base du SMIC horaire x 1,038.
- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer l'avenant correspondant et tous documents s'y rapportant, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe Office du Tourisme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 20 avril 2018

Le Président,  
Jean Pierre FAYE



Acte rendu exécutoire le :  
Publié le : **04 MAI 2018**

